

Appel à projets « EFFINERGIE » en Poitou-Charentes

« Bâtiment basse consommation d'énergie »

Contexte et l'actualité du secteur du bâtiment



Jacques Deschamps délégué régional



Appel à projets EFFINERGIE en Poitou-Charentes

Objectif global : limiter le réchauffement climatique mondial à 2°C

- **Facteur 4** : Division par 4 des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés (issu des travaux du GIEC)
- Objectif France repris dans le Plan Climat 2006

Les objectifs aux niveaux européen et national

- Au niveau européen : **le Paquet Energie-Climat**
 - Le 3 X 20% d'ici 2020 (par rapport à 1990)
 - 20% d'économie d'énergie
 - 20% d'énergie renouvelable
 - 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Déclinaison française :
 - 20% d'économie d'énergie
 - 23% d'énergie renouvelable (contre 10,3% actuellement)
 - 14% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 2005

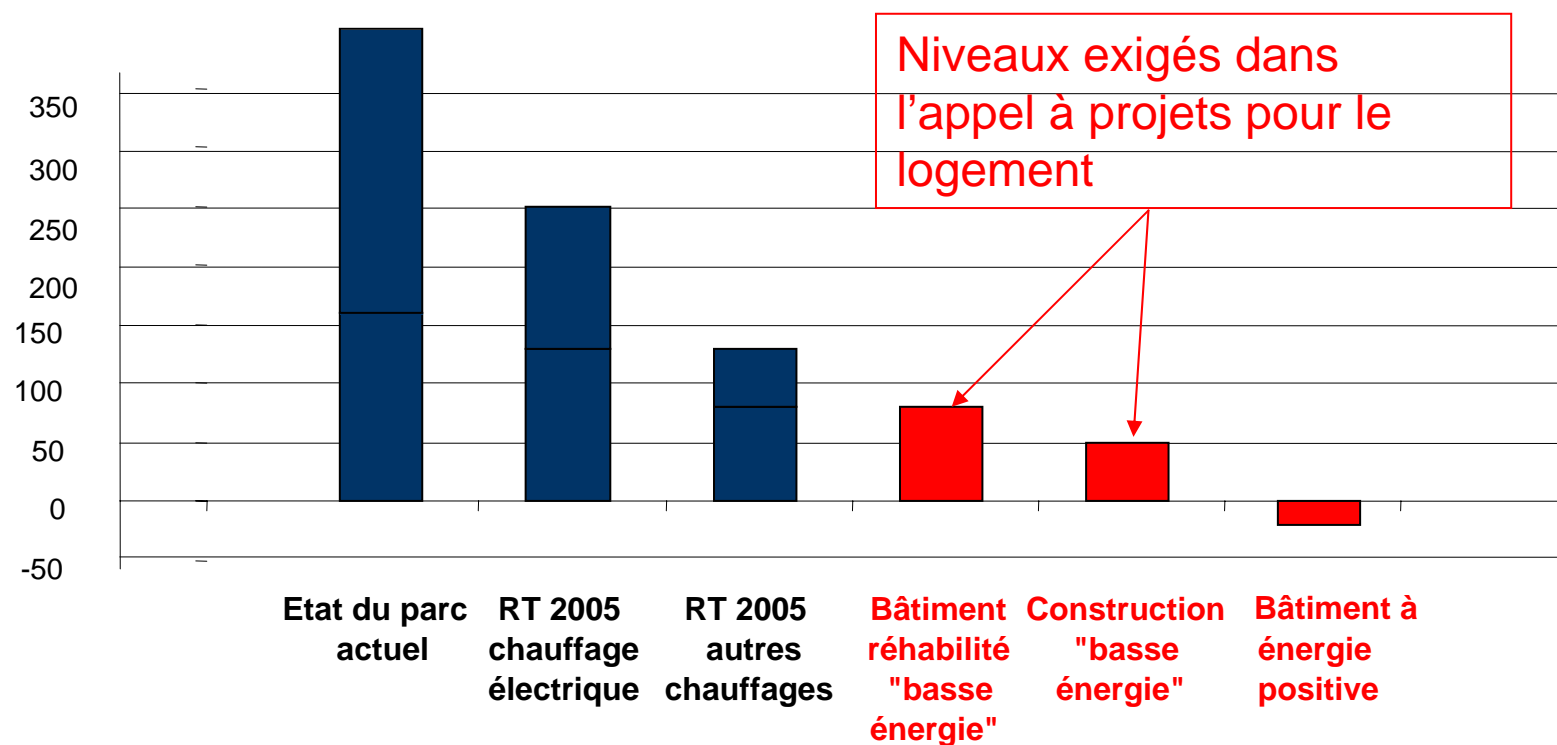
Un contexte énergétique national en pleine évolution

- La Réglementation Thermique 2005
- Les labels de performance énergétique
- La Réglementation thermique pour les bâtiments existants
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
- L'Ouverture des Marchés pour le Particulier
- Les Certificats d'Economie d'Energie
- Le bonus – malus pour les voitures neuves

Le Facteur 4 appliqué au bâtiment :

L'exemple du logement

Consommation (kWh/m².an – énergie primaire) pour chauffage, refroidissement, ventilation et production d'eau chaude sanitaire



Grenelle de l'Environnement

Énergie climat

- Bâtiments neufs
 - Tous les bâtiments, équipements publics et bâtiments tertiaires seront BBC en 2010
 - Logements privés
 - 2010 : THPE (RT2005-20%)
 - 2012 : BBC
 - 2020 : bâtiments à énergie positive/bâtiments passifs



Grenelle de l'Environnement
Énergie climat

- Bâtiments existants: rénovation énergétique
 - Bâtiments publics
 - Bilan carbone / énergie dans tous les bâtiments publics
 - Rénovation énergétique combinée à des travaux d'accessibilité, avec un objectif de performance
 - Engagement de l'Etat à rénover ses bâtiments dans les 5 ans
 - Parc HLM et Bâtiments ANRU
 - Priorité aux 800 000 logements les plus dégradés
 - Programme ANRU (40 Mds€) réalisé avec anticipation des réglementations futures (80 ou 50 kWh/m².an),



Grenelle de l'Environnement

Énergie climat

- *Bâtiments existants (suite)*
 - Bâtiments privés (résidentiel et tertiaire)
 - Amélioration du DPE
 - Mise à l'étude d'une obligation de rénovation avec un objectif : B ou C, à chaque cession
 - Lutte contre la précarité énergétique : effort particulier sur les bâtiments de classe G d'ici 2012.



La Réglementation Thermique Bâtiments Existants

- 1 - Réglementation Thermique Eléments par Eléments

Un guide de vulgarisation sera publié en avril – mai 2008

Une réunion de présentation inter régionale est programmée

le 10 juin 2008 au Futuroscope

- 2 - Réglementation Thermique Globale



Réglementation Thermique des Bâtiments existants - **RT Eléments par Eléments**

(Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants)

→ Principe:

Lors de travaux d'installation ou de remplacement de systèmes énergétiques, de systèmes constructifs, il est obligatoire de respecter des niveaux de performances minimums pour chacun des éléments

→ Champ d'application :

Tous les bâtiments existants

→ Date d'Application :

Applicable au 1er novembre 2007



RT des Bâtiments existants -

RT Eléments par Eléments

Exemple : Enveloppe des bâtiments

	R mini m ² .K/W	Ep . Equiv. Isolant mini λ=0.04 W/m ² K
Murs en contact avec l'extérieur ou avec le sol et rampants de toitures de pente supérieure à 60 °	2.3	9.2 cm
Mur en contact avec un volume non chauffé	2	8 cm
Toitures terrasses	2.5 (2 jusqu'au 30 juin 2008)	10 cm
Planchers et combles perdus	4.5	18 cm
Planchers bas donnant sur l'extérieur ou sur un parking collectif	2.3	9.2 cm
Planchers bas donnant sur vide sanitaire ou volume non chauffé	2	8 cm
Ouvrants à menuiserie coulissante Autres cas (Dans tous les cas Vitrage fenêtre/porte fenêtre)	U max 2.6 W/m ² K U max 2.3 W/m ² K (U max 2 W/m ² K)	



RT des Bâtiments existants - RT Globale

- Arrêté non sorti

→ Champ d'application :

Bâtiments de SHON > 1000 m²

Coût de rénovation > 25% valeur du bâtiment

→ Exigences sur la consommation globale

(Chauffage, refroidissement, ECS, ventilation, éclairage et auxiliaires)

Le projet de texte:

C projet < Créf (niveau RT 2005)

Cep max pour les logements (énergies fossiles : 110 kWhep /m² de SHON et 145 kWhep/m² de SHON pour l'électricité)

→ Date d'Application :

Applicable au 1er avril 2008

